**Avantage du vélo par rapport à la voiture**

- Plus économique qu’une voiture, en effet on estime qu’un trajet quotidien de 10 km à vélo coûte environ 100 euros contre 1000 euros pour la même distance mais effectuée en voiture (source : Ademe).

- Moins polluant qu’une voiture : Remplacer la voiture par le vélo est un acte concret pour combattre le réchauffement climatique. En effet, les voitures sont responsables de 15,7 % des émissions de gaz à effet de serre en France. Et même si un vélo électrique pollue un peu plus qu’un vélo classique, on estime que la voiture émet jusqu’à 12 fois plus de CO2 pour une même distance de parcours.

- Toujours selon l’Ademe, les transports à vélo sont en moyenne plus rapides en ville que les voitures. Plus rapide et plus pratique. En effet, moins de difficulté pour se garer etc.

- Plus pratique pour courts et moyens trajets ! De plus, notre vélo est électrique donc pas de soucis en cas de pente. Enfin, notre vélo est particulièrement adapté à la vie citadine car il est muni d’une capacité de stockage de 50 kilos grâce à la solidité du bois utilisé (bois contreplaqué), très pratique pour faire ses courses. Il sera également utile dans le milieu professionnel (on peut penser aux personnes travaillant chez Uber Eats etc).

- Meilleur pour la santé du cycliste et pour la santé publique en général : Faire du vélo régulièrement permet bien sûr de pratiquer du sport ce qui est bon pour la santé mais pas seulement. En effet, plus il y a de voitures remplacées par des vélos, plus on limite l’émission de particules fines car il y a moins de voitures sur les routes !

- Les voitures sont une des premières sources de nuisance sonore dans les villes. En effet, on estime que le seuil de nuisance sonore est situé à partir de 80 dB. Et les voitures émettent un son située 72 et 81 dB. C’est pourquoi, réduire le nombre de voiture en ville permettrait de rendre l’environnement citadin plus agréable.